

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du

15 mars 2016

Compte-rendu

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **15 mars 2016**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 08 mars 2016

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Michelin, Brunier, Arnaud, Naudin, Deglise-Favre, Montvuagnard, Dejardin et L'Ahelec excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

M. Michelin	à	Mme Lassalle
Mme Brunier	à	Mme Bertholio
Mme Arnaud	à	M. Bruyère
Mme Naudin	à	Mme Travostino
M. Deglise-Favre	à	M. Bourgeaux
Mme Montvuagnard	à	Mme Carrier
Mme L'Ahelec	à	M. Pellicier

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	21
Votants	:	28

Mme Sophie Dell'Agostino est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2016 est adopté à l'unanimité.

16-27 Budget Annexe Opération « Aménagement des Resses d'Aze » - Compte de Gestion et Compte Administratif 2015 - Approbation

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve** les résultats financiers relatifs aux Compte Administratif et Compte de Gestion du Budget annexe de l'opération « Aménagement des Resses d'Aze » pour l'exercice 2015 ainsi arrêtés :

- | | |
|------------------------------|--------|
| • Dépenses de fonctionnement | 0.00 € |
| • Recettes de fonctionnement | 0.00 € |

16-28 Budget annexe Opération « aménagement des Resses d'Aze » – Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le budget annexe de l'opération de l'aménagement des Resses d'Aze comme suit pour l'année 2016 :

- | | | |
|--|--------------|-------------|
| • Section de fonctionnement | Dépenses | Recettes |
| Chapitre 65-Autres charges de gestion courante | 550 000.00 € | |
| Chapitre 74-Dotations et participation | | 550 000.00€ |
| • Section d'investissement | 0.00 € | |

16-29 Compte de Gestion et Compte Administratif 2015 - Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire

- **Approuve** les résultats financiers relatifs aux Compte de Gestion et Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2015 ainsi arrêtés :

• Dépenses de fonctionnement	6 100 593.56 €
• Recettes de fonctionnement	6 668 187.49 €
• Résultat de fonctionnement 2015	567 593.93 €
• Excédent de fonctionnement 2014 reporté	707 045.19 €
• Excédent de fonctionnement 2015 à affecter	1 274 639.12 €
• Dépenses d'investissement	4 245 096.79 €
• Recettes d'investissement	2 157 036.80 €
• Résultat d'investissement de l'exercice 2015	-2 088 059.99 €
• Excédent d'investissement à la clôture de 2014	3 156 951.49 €
• Excédent d'investissement de clôture de 2015 à affecter	1 068 891.50 €

16-30 Compte Administratif 2015 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** les affectations suivantes du résultat du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Principal sur le budget de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement 2015 constaté :	1 274 639.12 €
Affectation sur l'exercice 2016	
• Excédent de fonctionnement capitalisé-Compte 1068	299 848.00€
• Résultat de fonctionnement reporté- Compte 002	974 791.12€
Excédent d'investissement 2015 constaté :	1 068 891.50 €
Report sur l'exercice 2016	
• Résultat d'investissement reporté - Compte 001	1 068 891.50€

16-31 Vote des taux des impôts locaux 2016

Monsieur le Maire rappelle la politique de taux bas de la commune.

Vu le produit attendu des contributions directes inscrit au Budget Primitif 2016 sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** le taux des impôts locaux, comme suit :

Taxe d'habitation	9.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35.40 %

16-32 Budget Principal-Crédits votés en Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP)

Monsieur le Maire explique que les AP/CP permettent une vision globale du coût des opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le suivi des AP/CP et la répartition des Crédits de Paiement comme suit

- Tennis – Espace rencontre

Intitulé de l'opération	AP Totale avec révision	CP 2012	Réalisation 2012	CP 2012 non utilisés et reportés en 2013	CP 2013	Réalisation 2013	CP 2013 non utilisés et reportés en 2014
Tennis-Espace rencontre	2 676 000,00	822 000,00	90 444,00	731 556,00	1 821 000,00	711 619,00	1 840 937,00

Intitulé de l'opération	Crédits 2013 non reportés	CP 2014	Réalisation 2014	CP 2014 non utilisés et reportés en 2015	Crédits 2014 non reportés	Réalisations 2015	CP 2015 non utilisés et reportés en 2016	Crédits 2015 non reportés
Tennis-Espace rencontre	0,00	33 000,00	1 568 319.97	295 000.00	10 617.03	156 076.90	60 000.00	78 923.10

- Parc'Espaces

Intitulé de l'opération	AP Totale	CP 2014	Réalisation 2014	CP 2014 non utilisés et reportés en 2015	Réalisation 2015	CP 2015 non utilisés et reportés en 2016
Parc'Espaces	23 100 000	3 000 000	4 830	2 995 170	27 885.93	2 967 284

Intitulé de l'opération	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Parc'Espaces	4 000 000	5 700 000	7 300 000	3 100 000

- Opération cœur de village

Intitulé de l'opération	AP Totale	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Opération cœur de village	2 073 000	100 000	810 500	834 000	328 500

16-33 Budget Primitif 2016 - Approbation

M. le Maire souligne le travail de la commission finances et des Maires-Adjoints. M. Pellicier rappelle que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2010 (hors Syane).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Primitif 2016 relatif au Budget Principal qui s'établit ainsi, en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement 8 458 080 €
 - Section d'investissement (reports inclus) 11 228 458 €

16-34 Demande de subventions – Développement du système de vidéoprotection- demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

M. le Maire explique les préconisations de la gendarmerie pour équiper ce site stratégique en entrée de ville. Il ajoute que la mise en place de la vidéoprotection sur la commune a permis de réduire la petite délinquance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de mise en place de nouvelles caméras aux giratoires des Creusettes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

16-35 Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition d'intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation et le montant de l'attribution de compensation.

16-36 Transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 01.09.2016 un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à 31,30/35e annualisé, et de fermer à compter de sa nomination sur ledit poste, le poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, occupé par l'intéressé.

16-37 Transformation d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe en poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'ouvrir, à compter du 01.09.2016 un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, et de fermer à compter de sa nomination sur ledit poste, le poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe, occupé par l'intéressé.

16-38 Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention

16-39 Cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°423 par MULTISOLS

M. le Maire rappelle la réalisation de routes et de trottoirs pour la sécurisation de la circulation piétonne des enfants Route de Lovagny, et que les services techniques sortent désormais directement sur le giratoire et non plus sur la Route de Lovagny où les tourne-à-gauche sont désormais interdits.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°423 d'une contenance de 143 m², située chemin des Champs Beufan et appartenant à MULTISOLS. La cession aura lieu à titre gratuit.
- **Décide** de classer la parcelle cadastrée section AR n°423 d'une contenance de 143 m², sise chemin de Champs Beufan, au domaine public communal, et décide de l'affecter à la circulation publique.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.

16-40 Cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°177 par l'indivision CARTIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°177 située au lieu-dit « Au Quart » d'une contenance cadastrale de 2948 m², et appartenant à l'indivision CARTIER, pour un prix de 147 400,00 €, avec en sus, le cas échéant, 15 740,00€ à verser selon les règles de remploi.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

16-41 Cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°160 par Madame LYARD Maryse

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, la cession à la commune de la parcelle cadastrée section AR n°160 située au lieu-dit « Au Quart » d'une contenance cadastrale de 355 m², et

appartenant à Madame LYARD Maryse, pour un prix de 5325,00€ avec en sus, le cas échéant, 1048,75€ à verser selon les règles de emploi.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

16-42 Cession à la commune des parcelles cadastrées section AR n°178 et 180 par Monsieur CHATEL Yves

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession à la commune des parcelles cadastrées section AR n°178 et 180 situées au lieu-dit « Au Quart » d'une contenance cadastrale de 4018 m², et appartenant à Monsieur CHATEL Yves, pour un prix de 78 540,00 €, avec en sus, le cas échéant, 8 854,00€ à verser selon les règles de emploi.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

16-43 Cession à la commune des parcelles cadastrées section AR n°157, 183 et 240 par Monsieur TISSOT Bernard

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, la cession à la commune des parcelles cadastrées section AR n°157, 183 et 240 situées au lieu-dit « Au Quart » d'une contenance cadastrale de 4480 m², et appartenant à Monsieur TISSOT Bernard, pour un prix de 143 360,00€ avec en sus, le cas échéant, 15 336,00€ à verser selon les règles de emploi.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

16-44 cession de parcelles sises au lieu-dit « la Fin de Closon » à la société PREMIUM POISY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire.
- **Décide**, la cession des parcelles communales cadastrées section AH n°1599p, 1597p, 1595p, 1468p et 1591p d'une contenance d'environ 3618 m² à la société PREMIUM POISY, représentée par Monsieur PALMIERI Serge, au prix de 361.064,00 € hors TVA légalement applicable, payable à terme dans un délai de 6 semaines sans intérêt.
- **Précise** que l'acte de vente dressé d'urgence du lot précité d'environ 3618 m² au profit de la société PREMIUM POISY ne sera publié aux hypothèques qu'après réalisation d'un acte complémentaire permettant la création des parcelles à céder.
- **Indique** que la commune renonce à la clause de réserve de privilège de vendeur ainsi qu'à sa faculté d'exercice d'action résolutoire.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature du compromis et de l'acte.
- **Autorise**, au profit du/des propriétaire(s) futur(s) du lot représenté sous teinte violette au plan présenté et cadastré section AH n°1599p, 1597p, 1595p, 1468p et 1591p d'une contenance d'environ 3618 m², la constitution d'une servitude de passage et de réseaux et canalisations (tous réseaux) en tréfonds sur les parcelles communales cadastrées section AH n°1593p et 1591p, tel que figuré en teinte verte foncée sur le plan présenté en séance.
- **Autorise**, au profit du/des propriétaire(s) futur(s) du lot représenté sous teinte violette au plan présenté et cadastré section AH n°1599p, 1597p, 1595p, 1468p et 1591p d'une contenance d'environ 3618 m², la constitution d'une servitude de réseaux et canalisations (eaux pluviales et eaux usées) en tréfonds sur les parcelles

communales cadastrées section AH n°1599p, 1593p et 1591p, tel que figuré sur le plan présenté en séance.

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous actes nécessaires à l'établissement de la servitude de passage et des servitudes de réseaux et canalisations en tréfonds.
- **Précise** que les frais inhérents à la constitution de la servitude de passage et des servitudes de réseaux et canalisations en tréfonds sur les parcelles communales cadastrées section AH n°1593p, 1591p, 1599p, seront à la charge du bénéficiaire desdites servitudes.

16-45 Avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal de Sillingy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré

- **Donne** un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SILLINGY, transmis en date du 25 février 2016,

16-46 Lieu-dit Sous Chavannes, création d'une Association Foncière Urbaine libre - Approbation des statuts.

le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de statuts de l'association foncière urbaine libre dite "Sous Chavannes",
- **donne** tous pouvoirs au maire pour signer les statuts et ses annexes, et généralement signer tous actes relatifs à la constitution de cette AFUL.

16-47 Convention de partenariat avec l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA), l'Association des étudiants de BTSA-GPN « POISY Grandeur Nature » et la commune de POISY, pour le balisage des sentiers sur la montagne d'Age - Approbation

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention avec ISETA et l'Association des étudiants de BTSA GPN « Poisy Grandeur Nature », pour le balisage du sentier pédestre de la Montagne d'Age conformément au projet de convention joint à la présente délibération
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir dans le cadre de cette convention

16-48 Demande de subvention – Aménagements sécuritaires - rue de la Place de l'Eglise – Création d'un trottoir et réfection voirie - Engagement à réaliser les travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le projet d'aménagements sécuritaires rue de la Place de l'Eglise,
- **S'engage** à réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires rue de la Place de l'Eglise sur la section comprise entre le giratoire de la Croix des Places et le giratoire de l'Eglise,
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement figurant en annexe,
- **Sollicite** l'Etat, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ou tous autres organismes susceptibles de verser des aides dans le cadre cette opération, conformément au plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à percevoir lesdites subventions.

16-49 Demande de subvention au titre de soutien à l'investissement public local – Opération Cœur de Village - Engagement à réaliser les travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le projet d'aménagement « Opération Cœur de Village »,

- **S'engage** à réaliser les travaux de réhabilitation des bâtiments contigus à la mairie, en un espace « Cérémonie » et en un espace « Associations »,
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement figurant en annexe,
- **Sollicite** l'Etat et tous autres organismes susceptibles de verser des aides dans le cadre cette opération, conformément au plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à percevoir lesdites subventions.

16-50 SYANE Opération Chemin de Chenelat - Programme 2014 - Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** : le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 104 855,00 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à 72 013,00 € TTC
et des frais généraux s'élevant à : 3 146,00 € TTC
- **S'engage** : à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 517,00 € TTC sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, 57 610,00 € TTC. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

16-51 Demande de subvention au titre de soutien à l'investissement public local –

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le projet d'acquisition d'une propriété sise au 174 route de Brassilly, classée en zone Uc, constituée des parcelles AK 242, 245, 204 et 254, pour une surface totale de 1 754m², en vue de réaliser une opération de logements locatifs sociaux par le biais de la conclusion d'un bail emphytéotique avec un organisme HLM
- **Approuve** le plan prévisionnel de financement figurant en annexe,
- **Sollicite** l'Etat et tous autres organismes susceptibles de verser des aides dans le cadre cette opération, conformément au plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à percevoir lesdites subventions.

Décisions consenties par le Conseil Municipal au Maire pour exercer au nom de la Commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire rend compte des décisions suivantes :

DECISION DU MAIRE n°2016-26 Marché de travaux- «Engazonnement piste cyclable et piétonne» - Attribution – en date du 29 février

Le Maire de la Commune de POISY

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°14-40 du 07 avril 2014 donnant délégation à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 dans les conditions prévues par ce dernier,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 – Le marché relatif à l'engazonnement de la piste cyclable et piétonne aux abords du « parking P+R - Les poses » est attribué à l'entreprise suivante ayant présenté l'offre la mieux-disante : Alpes Jardins Paysages située à 74600 Seynod pour un montant de 6 384 € HT soit 7 660,80 € TTC.

Article 2 – Le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Questions diverses

Salon des artistes amateurs

Il se tiendra en mairie du vendredi 04 mars jusqu'au 25 mars.

Animation au marais

Dimanche 03 avril de 09h à 12h aura lieu une sortie nature « La saison des amours au marais » - Animation gratuite dès 6 ans – Prévoir chaussures adaptées – Inscription obligatoire auprès de la LPO (06.33.67.77.97 ou thierryvib74@gmail.com)